



Le Président,

Monsieur Thierry BRAILLARD
Secrétaire d'Etat aux Sports
Ministère de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports
95 avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13

Marcoussis, le 9 septembre 2014

Lettre RAR anticipée par courriel

OBJET : PROJET DE REVISION STATUTAIRE DE LA F.F.R.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je souhaite vous informer du projet de révision statutaire que nous avons élaboré l'année dernière en vue de démocratiser, moderniser et simplifier le fonctionnement de nos A.G., mais qui se heurte aujourd'hui à une difficulté.

A l'occasion de ma réélection, le 8 décembre 2012, j'avais exprimé ma volonté de réformer la vie institutionnelle de notre Fédération en favorisant l'expression directe et élargie de nos associations, par le biais des moyens modernes de communication.

En effet, le processus d'inscription aux A.G. est lourd à gérer et juridiquement perfectible. Les modalités de vote sont obsolètes et ne permettent pas à l'ensemble des clubs de s'exprimer. Quant aux conditions dans lesquelles les clubs réunis en A.G. extraordinaire peuvent délibérer valablement, elles contraignent les plus volontaires à se déplacer inutilement.

Le 25 avril 2013, j'ai donc présenté aux membres du Comité Directeur, qui l'ont approuvé à l'unanimité, un projet de modification des statuts et du règlement intérieur, prévoyant notamment :

- l'informatisation du processus d'inscription aux A.G. ordinaires, lesquelles continueront d'être organisées en un même lieu deux fois par saison et l'instauration d'un vote électronique permettant un scrutin secret systématique et des résultats quasi-immédiats ;
- la création d'A.G. décentralisées et dématérialisées qui seront organisées dans les Comités territoriaux (centres de vote) par un prestataire extérieur, dans deux cas de figure :
 - l'élection des membres du Comité Directeur et du Président de la F.F.R.
 - la consultation directe des clubs par le Président de la F.F.R. sur des questions qui concerneront les grands choix stratégiques ou le fonctionnement institutionnel de la fédération.
- l'assouplissement des conditions d'adoption des délibérations lors des A.G. extraordinaires, afin de rationaliser les coûts d'organisation pour la fédération et les frais de déplacement pour les clubs.

1/2

Ce projet a ensuite été adopté à l'unanimité des clubs présents et représentés lors d'une A.G. extraordinaire qui s'est tenue le 22 juin 2013 à Hyères.

La F.F.R. étant une association reconnue d'utilité publique, nous avons adressé le 24 juillet 2013 au Ministère de l'Intérieur, en vue de leur approbation, nos statuts et notre règlement intérieur modifiés, dont vous trouverez ci-joint une copie.

Après plusieurs relances, nous avons été reçus le 3 mars 2014 par Monsieur Patrick Audebert, Chef du Bureau des Associations et Fondations, et Madame Sylviane Wenner-Aubry, sa collaboratrice chargée de l'instruction de notre dossier.

A la suite de cette réunion lors de laquelle les représentants de la F.F.R. ont explicité la philosophie de la réforme engagée, Monsieur Audebert nous a signifié, dans un courrier du 23 mai dernier dont je vous joins également une copie, que les modifications présentées lui paraissaient « *incompatibles avec les règles devant régir les associations/fédérations reconnues d'utilité publique, définies par les textes et la doctrine administrative s'appuyant sur les avis du Conseil d'Etat, notamment en ce qui concerne l'exercice de la vie associative, le fonctionnement démocratique* ».

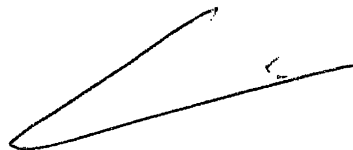
Améliorer le fonctionnement démocratique de la Fédération est pourtant l'un des objectifs majeurs qui ont guidé notre réflexion dans l'élaboration de ces modifications.

Il faut savoir qu'en moyenne, seulement 50 % des clubs affiliés sont présents ou représentés lors de nos A.G. ordinaires et 10 % lors des A.G. extraordinaires. Dans ces conditions, nous rapprocher des clubs en permettant au plus grand nombre de s'exprimer directement, sans engager de frais importants, constituerait selon nous une avancée considérable dans le processus démocratique de notre institution.

Si nous devons amender notre projet selon les recommandations du Bureau des Associations et Fondations, cela reviendrait à le vider de tout son sens. Convaincus que vous porterez un regard différent quant à son utilité et sa pertinence, nous sollicitons votre aimable et précieuse collaboration pour permettre de débloquer la situation.

Vous remerciant par avance de votre intervention et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'assurance de ma plus haute considération.

Pierre CAMOU



Pièces jointes :

- Statuts de la F.F.R. modifiés
- Règlement intérieur de la F.F.R. modifié
- Avis du Chef du Bureau des Associations et Fondations du Ministère de l'Intérieur